

Programme de Micro-financements du Fonds pour
l'Environnement Mondial

PMF FEM / PNUD TUNISIE

**STRATEGIE NATIONALE
AU TITRE DE LA SEPTIEME PHASE OPERATIONNELLE (OP7)**



TUNISIE



Table des matières

| | |
|--|-------------------------------------|
| 1. CONTEXTE | 6 |
| 2. RÉSUMÉ : Principaux résultats et réalisations (1 page) | 6 |
| 3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE | 7 |
| 3.1. Alignement avec les priorités nationales | 7 |
| 3.2. Lacunes et possibilités | 11 |
| 3.3. Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP7 | 13 |
| 4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7 | 16 |
| 4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires (2 pages) 16 | |
| a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires | 16 |
| b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7 (voir annexe 1) | 18 |
| c) Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins | 19 |
| 4.2. Subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires | 22 |
| a) Plateforme de dialogue OSC-secteur public-secteur privé | 23 |
| b) Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes | 24 |
| c) Gestion des connaissances | 27 |
| 5. PLAN DE COMMUNICATION | 27 |
| 6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT | 28 |
| 6.1. Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu | 29 |
| 7. GRANTMAKER+ ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT | 29 |
| 8. PLAN DE GESTION DES RISQUES | 30 |
| 9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION | 32 |
| 9.1. Approches de suivi au niveau des projets et des pays | 33 |
| 9.2. Cadre des résultats de la SNP | 36 |
| 10. Approbation par le Comité national de pilotage | Error! Bookmark not defined. |
| ANNEXES (facultatif) | Error! Bookmark not defined. |

Sigles et acronymes

| | |
|---------|--|
| AFD | Agence Française de Développement |
| APAC | Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire |
| ANME | Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie |
| BAD | Banque Africaine au Développement |
| BNG | Banque Nationale des Gènes |
| CAWTAR | Center of Arab Woman for Training and Research |
| CRDA | Commissariat Régional au Développement Agricole |
| CC | Changement Climatique |
| CN | Coordinateur National |
| CNP | Comité National de Pilotage |
| DG-ACTA | Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles |
| DG-F | Direction Générale des Forêts |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture |
| FEM | Fonds pour l'Environnement Mondial |
| GDAP | Groupement de Développement Agricole et de la Pêche |
| GIZ | Coopération Technique Allemande |
| INDC | Contribution Prévue Déterminée au Plan National |
| INM | Institut National de Météorologie |
| INS | Institut National des Statistiques |
| ITES | Institut Tunisien des Etudes Stratégiques |
| IUCN | Union Internationale pour la Conservation de la Nature |
| IS | Initiative Stratégique |
| INRAT | Institut National de Recherche Agronomique |
| INRGREF | Institut National de Recherche en Génie Rural, Eaux et Forêts |
| IRESA | Institut de la Recherche et l'Enseignement Supérieur Agricoles |
| INSTM | Institut National des Sciences et Techniques de la Mer |
| MAB | Programme sur l'Homme et la biosphère |
| MALE | Ministère des Affaires Locales et de l'Environnement |
| MARHP | Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche |
| MES | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| MRV | Monitoring, Reporting & Verification |
| NAMA | Les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (Tunisie) |
| OCB | Organisations Communautaires de Base |
| ODD | Objectifs du Développement Durable |
| OSC | Organisations de la Sociales Civile |
| ONG | Organisations Non Gouvernementales |
| OP6 | Sixième Phase Opérationnelle |
| PAN-LCD | Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification |
| PDS | Plan Quinquennal de Développement des Secteurs |
| PMF | Programme de Micro-Financement |
| PNUD | Programme des Nations Unies pour le Développement |



| | |
|--------|---|
| POPs | Polluants Organiques Persistants |
| SGP | Small Grants Programme |
| SIPAM | Système Ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial |
| SMSA | Société Mutuelle de Services Agricoles |
| SNDD | Stratégie Nationale de Développement Durable |
| SONEDE | Société Nationale d'Exploitation et de Distribution de l'Eau |
| STEG | Société Tunisienne d'Electricité et du Gaz |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture |
| UTAP | Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche |
| UTICA | Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat |



Ressources financières de l'OP7 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis)¹

| | |
|--|-------------------------------------|
| Total des subventions du PMF à ce jour | 1 610 000 USD |
| Fonds de base du FEM OP7 | 500 000 USD |
| Fonds STAR FEM OP7 | 610 000 USD |
| Autres fonds (attendus/à mobiliser) | 500 000 USD (Fondation MAVA) |

¹ Le niveau des ressources du PMF OP7 est estimé à un total de : (i) l'allocation des subventions de base du FEM7 (à examiner chaque année par le CPMT sur la base des résultats, du cofinancement et des partenariats stratégiques, des taux d'engagement démontrés du CNP et de l'exécution de l'UNOPS) ; (ii) les ressources STAR approuvées ; ainsi que (iii) les autres sources de partage et cofinancement des coûts par des tiers (au niveau national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF dont il reste des soldes de l'OP7 qui n'ont pas encore été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP7 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats attendus.



1. CONTEXTE

En tant que programme global du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme de Micro Financements (PMF) du FEM, mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), aligne ses stratégies de la phase opérationnelle sur celles du FEM et de ses partenaires de cofinancement, et propose un portefeuille mondial de projets *novateurs*, inclusifs et ayant un impact qui traitent des questions environnementales et de développement durable.

L'action au niveau local de la société civile et des organisations communautaires de base, y compris les groupes de femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapées, est reconnue comme essentielle pour former des alliances multipartites afin d'obtenir des avantages environnementaux mondiaux et contribuer aux orientations de programmation du FEM-7, au Plan stratégique 2018-2021 du PNUD et aux priorités nationales pour atteindre les objectifs du développement durable des Nations Unies et autres engagements internationaux².

S'appuyant sur plus de 26 ans d'opérations réussies dans plus de 133 pays, la septième phase opérationnelle du PMF vise à « **promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et évolutives et, à encourager des partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires** ».

2. RÉSUMÉ : Principaux résultats et réalisations

Le PMF FEM a démarré en Tunisie en 1993 et depuis, il a contribué au renforcement des capacités des OSC (Organisations de la Société Civile) et OCBs (Organisations Communautaires de Base) dans les différents domaines focaux sur tout le territoire Tunisien. 192 projets ont été financés jusqu'à la fin de 2019 avec un montant total de la subvention de 5,944 millions USD et un cofinancement de 10,787 millions USD. Les thématiques majoritairement traitées sont la biodiversité, les changements climatiques et la dégradation des sols qui ont bénéficié de 76% du total des financements.

Durant les phase opérationnelles OP5 et OP6, une attention particulière a été accordée aux écosystèmes désertiques & oasiens et les systèmes insulaires qui reconnaissent une fragilité écosystémique et une menace par des changements climatiques et dégradation des sols plus particulièrement.

A travers l'appui du PMF FEM, le programme a contribué au renforcement des capacités de la société civile et les organisations communautaires de base (60 au total durant OP5 et OP6) tout en accordant une attention particulière aux jeunes, aux femmes et aux personnes handicapées tel que l'accès des porteurs de maladies « enfants de la lune » à l'énergie photovoltaïque.

Durant la phase OP6, le programme a développé une approche de partenariat entre les ONG et les autorités locales, notamment les municipalités pour consolider les efforts et assurer une planification

² Le concept initial du PMF OP6 a été incorporé dans les orientations stratégiques pour les négociations générales sur la reconstitution des ressources du FEM-7 en 2017, puis approuvé par le document du Conseil du FEM intitulé « Programme de microfinancements du FEM » : modalités de mise en œuvre du FEM-7 » (GEF/C.54/05.rev) en juin 2018.

environnementale locale efficace et efficiente. 7 projets sur 15 ont eu des cofinancements à travers des municipalités pour des projets environnementaux locaux dont la planification et la mise en œuvre ont été facilitées par le PMF FEM dans une approche axée sur les résultats.

Parmi les projets on cite l'élaboration de plan climat local pour identifier et sensibiliser sur les menaces climatiques de la ville côtière de Bizerte. Les autorités locales, les associations et les citoyens ont été sensibilisés sur les menaces climatiques et comment intégrer les questions climatiques dans la planification locale.

L'association Vélorution a initié un travail d'intégration des pistes cyclables au niveau des plans d'aménagements urbains. Plus de 10000 cyclistes ont été engagés dans ce mouvement qui couvre la région du Grand Tunis. Le projet a abouti à la mise en place d'une piste cyclable ; une première dans un des centre-villes de Grand Tunis.

Pour contribuer à la protection des abeilles en leur qualité de pollinisatrices et qui, par ailleurs, sont qualifiées d'espèces menacées selon l'UICN, un projet d'appui à l'apiculture a été conçu par l'association « la Ruche" pour encourager les agriculteurs à planter les espèces mellifères et élever des abeilles dans les oasis. 20 agriculteurs ont bénéficié de l'action et ont développé leurs projets apicoles. En parallèle, l'association a mis en place une cabane pédagogique dans le jardin botanique mellifère à Tozeur où on accueille les élèves des 3 écoles de la région de Tozeur afin de les sensibiliser sur l'importance des abeilles pour les écosystèmes.

Des projets de lutte contre la pêche illicite ont été conduits par un consortium d'associations et de pêcheurs pour larguer des récifs artificiels. Cette initiative ayant connu un succès à l'échelle régionale et nationale, a vu d'autres cas se multiplier par la société civile et le gouvernement tunisien et mise à l'échelle à travers un programme national des récifs artificiels dans le golf de Gabes.

3. PRIORITÉS DES PAYS ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1. Alignement avec les priorités nationales

Tableau 1. Liste des conventions et plans ou programmes nationaux/régionaux pertinents

| Conventions + cadres de planification nationaux | Date de ratification / d'achèvement |
|---|--|
| Dialogues nationaux GEF-7 | 18 Janvier 2019 |
| Convention sur la diversité biologique (CDB) | Ratifiée par la loi n° 93-45 du 3 mai 1993. |
| Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB) | Actualisation 2017 pour la période 2018-2030 |
| Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) | Signature par la Tunisie en 1992 à Rio Ratifiée par la loi n° 93-46 du 3 mai 1993 Signature du protocole de Kyoto en Juin 2002 |

| | |
|---|--|
| | Signature de l'accord de Paris le 23 Avril 2016 |
| Communications nationales à la CCNUCC (1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème}) | 3 ^{ème} communication nationale Janvier 2018 |
| Mesures d'atténuation appropriées au niveau national (NAMA) de la CCNUCC | NAMA forêts et NAMA Energie sont entièrement intégrées dans le NDC Tunisienne 2015. |
| Plans d'action nationaux d'adaptation (PANA) de la CCNUCC | Le NAP Tunisie est composé de deux chapitres. Celui consacré à la sécurité alimentaire est déjà entamé par le MAPRH. La fin de la première étape est prévue pour Juillet 2020. |
| Contributions déterminées au niveau national (CDN) pour l'Accord de Paris | Document soumis en 2015 au secrétariat de la CCNUCC. |
| Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) | Ratifiée par la loi n° 95-52 du 19 juin 1995. |
| Convention de Stockholm (CS) sur les polluants organiques persistants (POP) | Ratifiée par décret présidentiel le 13 Avril 2004, Le plan National PNM adopté en 2007. |
| Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la CS 1325 (PAN-1325) | Lancement de l'opération effectué à Tunis le 04 Juillet 2018 |
| Convention de Minamata (CM) sur le mercure | Convention signée par la Tunisie en Octobre 2013 (Japon) |
| Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU | Adopté en Septembre 2015 |
| Examens nationaux volontaires (VNR) pour les ODD des Nations Unies | VNR - Juillet 2019 |
| Alignement du PAN-LCD à la nouvelle stratégie CNULCD 2018-2030. | Janvier 2019 pour la période 2018-2030. |

Par ailleurs, la mise en œuvre de ces conventions internationales s'est traduite, entre autres, par la mise en place de stratégies et de plans d'actions nationaux dont la mise en œuvre reste modeste faute d'intégration dans les stratégies et plans de développement sectoriels.

Dans ce qui suit nous présentons une liste des principales stratégies nationales transversales ou par secteur établies à ce jour :

Politiques générales

- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2012- 2016
- Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2016- 2025
- Plan de développement économique et social 2016 - 2020
- Stratégie Nationale de l'Economie verte 2016-2020

Gestion de l'environnement

- Agenda 21 national (1995)
- Stratégie Nationale de l'Economie verte (2017)
- Stratégie pour la Gestion des Eaux et des Sols (MARH/DG-ACTA) 2017 – 2030

- Stratégie Nationale de Mobilisation des Ressources en Eau 2030
- Politique de mobilisation et de développement des ressources en eau 2050

Foresterie

- Stratégie Nationale de Développement Forestier et Pastoral (MARHP/DG-F) 2015 - 2024
- Programme d'Investissement Forestier et l'Initiative REDD+

Energie

- Plan solaire tunisien 2016-2020
- Maitrise de l'Energie en Tunisie à l'Horizon 2030 ANME

Pêche, milieu marin

- Stratégie de développement de l'activité de pêche
- Plan national d'intervention urgente pour la lutte contre les événements de pollution marine

Ressources naturelles

- Gestion des zones côtières en Tunisie
- Programme national de création d'aires protégées marines et côtières en Tunisie
- Stratégie et plan d'action national sur la biodiversité biologique (2017 – 2030)

Gestion de déchets et POPs

- Stratégie intégrée et durable des déchets (2006 – 2016)
- Plan d'Action National de la Tunisie pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants -PoPs- (2017)
- Plan National de Gestion des Produits Chimiques dangereux SAICM (2019)

Agriculture gestion durable des terres et lutte contre la désertification,

- Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN- LCD 1998 - 2018)
- Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN- LCD 2018 – 2030).
- Stratégie pour promouvoir le secteur agricole.
- Stratégie de développement durable des Oasis en Tunisie 2015

Adaptation aux changements climatiques

- Stratégie Nationale et thématique d'adaptation aux changements climatiques.
- Stratégie nationale d'adaptation du littoral face à une élévation accélérée du niveau de la mer suite aux changements climatiques.
- Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture tunisienne et des écosystèmes aux changements climatiques ;
- Stratégie nationale d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques ;
- Stratégie nationale d'adaptation du secteur du tourisme aux changements climatiques ;
- Stratégie nationale d'adaptation de l'agriculture, des ressources en eau et des écosystèmes aux changements climatiques ;
- Mise en place d'un système d'alerte précoce pour la gestion proactive des risques liés aux phénomènes extrêmes climatiques : passer d'une gestion de crise à une gestion du risque climatique.
- La Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN – INDC) 2015
- Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (Chapitre sécurité alimentaire déjà engagé par le MAPRH).

À propos d'aspects juridiques, institutionnels et réglementaires ainsi que des instances nationales chargées du développement durable et de la bonne gouvernance y compris des ressources naturelles, la

Tunisie dispose d'un arsenal assez conséquent qui a fortement complété depuis la révolution et la promulgation de la nouvelle constitution. Dans ce cadre nous citons, entre autres, les éléments suivants:

1. CONSTITUTION DU 24.02.2014³ qui stipule que L'État agit en vue d'assurer la justice sociale, le développement durable et l'équilibre entre les régions, en tenant compte des indicateurs de développement et du principe de l'inégalité compensatrice. Il assure également l'exploitation rationnelle des ressources nationales. Il stipule aussi que l'État garantit le droit à un environnement sain et équilibré et contribue à la protection du milieu. Il incombe à l'État de fournir les moyens nécessaires à l'élimination de la pollution de l'environnement. Dans les sections IV et V, la constitution traite de deux instances clés :

- l'Instance du développement durable et des droits des générations futures
- l'Instance de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption.

2. CODE DES COLLECTIVITES LOCALES⁴ : les collectivités locales sont des entités publiques qui jouissent de la personnalité juridique et de l'autonomie administrative et financière. Elles se composent de communes, de régions et de districts. Chaque catégorie d'entre elles couvre l'ensemble du territoire de la République. Les collectivités locales disposent de compétences partagées avec l'autorité centrale. Elles les exercent en concertation et en coopération avec cette dernière sur la base de la bonne gestion des deniers publics et d'une meilleure prestation des services. Dans son chapitre III relatif à l'aménagement du territoire, l'urbanisme et le développement durable, il est stipulé entre autres dans l'article 117 que l'aménagement des espaces dont l'importance environnementale ou culturelle ou dont le caractère sensible nécessite une protection spéciale relève de la compétence de l'autorité centrale conformément à la législation relative à l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

3. La COMMISSION NATIONALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE qui a fonctionné jusqu'en 2011. Elle est actuellement reformulée pour être en conformité avec la nouvelle constitution et les exigences du processus de décentralisation engagé.

4. LE CODE FORESTIER

Promulgué en 1966, il fut refondu en 1988 puis en 2005. Il institue un régime forestier qui assure la préservation des formations végétales naturelles, forestières, para forestières et steppiques, aussi bien domaniales que collectives ou privées.

5. LE CODE DES EAUX (1975)

Il fut complété par le décret de 1985 puis revu et approuvé par le conseil des ministres en Septembre 2019 mais non encore approuvé par l'Assemblée des Représentants du Peuple. Il traite des conditions générales de rejet dans le milieu récepteur. A lui seul, ce code paraît insuffisant pour préserver les ressources en eau, les actions préventives telles que le traitement des eaux usées pour limiter la pollution, l'alimentation artificielle des nappes pour atténuer leur surexploitation, etc...

³ . Constitution du 24.02.2014. JORT Tunisie N°10. p.331.

<http://www.legislation.tn/sites/default/files/news/constitution-b-a-t.pdf>

⁴ . Loi organique n° 2018-29 du 9 mai 2018, relative au code des collectivités locales.

http://www.collectiviteslocales.gov.tn/wp-content/uploads/2019/11/Code_CL_Loi2018_29.pdf

6. LE CODE DE CONSERVATION DES EAUX ET DU SOL (1995), le Conseil National, des conseils régionaux et des associations œuvrant dans ce domaine⁵ sont venus couronner différents textes qui se sont succédé sans une application rigoureuse :

- défense et restauration des sols (1949 et 1958),
- protection des terres agricoles (1983).

Ce Code institue une approche d'intervention pour la protection des sols qui est basée sur le partenariat entre l'administration et les bénéficiaires.

7. LE CODE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME⁶ : Le code est promulgué en 2015. Il traite quatre thèmes qui déterminent ou sont déterminés par la gestion des ressources naturelles et le développement durable. Il s'agit de : i) favoriser l'émergence d'une nouvelle dynamique de développement global, intégré et durable, assurant la promotion de la cohésion sociale et spatiale par la mise en place d'une nouvelle politique de la ville, ii) préserver le patrimoine et les zones de sauvegarde et de protéger les sites naturels et culturels, y compris les sites archéologiques tels que définis par l'article 2 du code du patrimoine archéologique, historique et des arts traditionnels, iii) assurer l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et limiter l'impact de l'urbanisation sur l'environnement afin d'assurer la sécurité et la santé publique, iv) garantir une répartition rationnelle entre les zones urbaines et rurales et ce, dans le cadre d'une harmonisation entre développement économique, développement social et équilibres écologiques en vue d'assurer un développement durable et le droit du citoyen à un environnement sain.

8. LA LOI SUR LE PARTENARIAT PUBLIC/PRIVE⁷ : La loi n°2015-49 et ses décrets d'applications portant sur les contrats de partenariat public privé a pour objectif de diversifier les modalités de satisfaction des commandes publiques et ses sources de financement dans le but de développer et renforcer l'infrastructure, d'encourager l'investissement public en partenariat entre le secteur public et le secteur privé et de bénéficier du professionnalisme et de l'expérience du secteur privé.

9. LE CODE PASTORAL (Projet) : Récemment, 2019, une équipe dont les spécialistes ont profité d'une opportunité qui leur a été offerte dans le cadre du projet PRODEFIL (Projet de Développement des Filières dans le Sud Tunisien - financement FIDA) et ont proposé une ébauche de code pastoral. Après discussions et amendements, une version pré-définitive a été remise aux services forestiers qui sont censés conduire le reste des étapes du processus pour sa promulgation officielle. Cette procédure est en cours.

3.2. Lacunes et possibilités

La société civile en Tunisie a connu un changement radical en effectif et en participation entre le contexte pré- et post-révolution de 2011. Avant 2011, la société civile se trouvait dans un mode de gouvernance environnementale centralisée et fortement contrôlée par les structures du pouvoir étatique. A cela s'ajoutait le nombre faible des associations. En général, la mobilisation de la société civile autour des problèmes environnementaux a été assez limitée, compte tenu des risques de répression. Par ailleurs et mises à part certaines initiatives ponctuelles touchant à l'intégrité des ressources naturelles, des

⁵ . Loi n° 95-70 du 17 juillet 1995, relative à la conservation des eaux et du sol.

⁶ . http://www.legislation.tn/sites/default/files/files/textes_soumis_avis/texte/code-amenagement.pdf

⁷ . <http://www.igppp.tn/fr/loi-d-crets-d-application-ppp>



écosystèmes et de la faune locale, ou encore du patrimoine urbain et historique, l'opinion publique a peu pesé sur l'évolution de la politique environnementale.

Après la révolution, le nombre des associations a quasiment triplé alors que le nombre des associations à vocation environnementale est resté assez faible comparé aux autres (moins de 1%).

En termes de liberté d'expression et de plaidoyer : Les associations environnementales ont connu une émancipation assez remarquable au niveau national et régional et des processus de plaidoyer émanant d'une propre initiative de la société civile. Un exemple à titre indicatif, un plan d'aménagement d'une route a été suspendu en 2018 suite aux contestations de la société civile qui refusait l'anéantissement de 300 ha de forêts autour la capitale pour bitumer une route.

Participation sur le terrain : les associations à l'échelle locale et nationale participent continuellement à différents types d'activités tels que le reboisement, les campagnes de nettoyages, les randonnées à objectif écotouristique ainsi que d'autres initiatives agroécologiques et ce, sur l'ensemble du territoire national. Toutefois, ces actions peu efficaces, manquant de coordination et parfois même inadéquatement étudiées engendrent des dégâts environnementaux parfois conséquents.

En termes de participation aux processus d'élaboration des stratégies et des plans d'action nationaux : La société civile se trouve aujourd'hui présente dans tous les processus d'élaboration, de concertation des conventions et des protocoles internationaux et nationaux. La participation active de la société civile s'est épanouie après 2011. Ainsi, les associations participent dans les COPs et contribuent aux processus d'élaboration des plans d'action en qualité de partie prenante. Toutefois, l'engagement de la société civile dans le domaine de l'environnement reste toujours faible et limité à quelques associations actives et, à défaut de participation d'autres OSCs, on retrouve toujours les mêmes à occuper la scène. De plus, les OSCs ne sont quasiment jamais présents à ces processus alors que c'est eux qui subissent en grande partie les impacts des changements climatiques, des catastrophes naturelles et de la dégradation de leurs sols et ressources tel le cas des pêcheurs et des agriculteurs. Ceci est dû en grande partie au faible accès à l'information, le manque de disponibilité, l'insuffisance de la sensibilisation et la faible intégration des intellectuels et la conscientisation aux processus de conception et de décision.

Par ailleurs, la faible responsabilisation de la société civile et des acteurs locaux et, de fait, leur implication effective dans la prise de décision constituent un défi majeur que les pouvoirs publics se doivent de relever dans le contexte déjà bien entamé de décentralisation et de transfert des pouvoirs. En effet, la gestion environnementale reste encore largement centralisée et ne permet pas de répondre de façon adéquate aux spécificités régionales et locales. Une planification participative de l'action environnementale territoriale/locale est indispensable mais elle requiert un renforcement pertinent des capacités (communes, services étatiques déconcentrés,...).

Les recommandations pour renforcer la participation de la société civile à jouer un rôle actif :

- ✓ Renforcer les capacités des ONGs/société civile sur le plan institutionnel et les appuyer dans un objectif de professionnalisation.
- ✓ Développer les capacités de communication, de coopération et d'échange avec le secteur privé et public
- ✓ Appuyer les processus de dialogue et de partenariats en instaurant des mécanismes appropriés dans ce sens. Les besoins de communication, d'échange et de dialogue multi-acteurs et

multidimensionnel sont énormes et nécessitent des interventions conjointes qui impliquent tous les acteurs.

- ✓ Renforcer les clubs Environnement et les doter de moyens humains et matériels pour assurer des programmes de qualité à impact et valeur ajoutée (clubs de l'environnement, ateliers de travail, jardins botaniques dans les écoles, démonstrations sur les recyclages des déchets, éco-gestion, etc.).

3.3. Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP7

Tableau 2. Alignement du programme de pays du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP7 et les priorités/projets/programmes pays

| 1 | 2 | 3 |
|---|---|---|
| Initiatives stratégiques de l'OP7 du PMF/ FEM | Priorités du programme national du PMF/OP7 | Complémentarité du programme de pays du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes |
| <p><i>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés</i></p> <p>Principaux objectifs/centres d'intérêt :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Améliorer l'efficacité de la gestion des aires protégées par le biais des APACs et d'une gouvernance partagée avec le secteur privé et le secteur public. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menées par les communautés, y compris la promotion des économies bleue et verte (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par la communauté pour la protection des espèces menacées | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir un mode de gouvernance concerté, efficace et transparent des ressources naturelles, paysagères, sociales, culturelles et patrimoniales des paysages considérés (maritimes, terrestres et mixtes), • Valorisation du patrimoine matériel et immatériel des paysages terrestres et marins spécifiques par les communautés locales • Promotion de la cogestion des ressources naturelles dedans et dehors les écosystèmes terrestres et marins à intérêt Mondial. | <p>Complémentarité avec les programmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie et Plan d'Action National de la Biodiversité (SPANB 2018-2030), • Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PANLCD 2018-2030) • Projet de Gestion Intégrée des Paysages Forestiers (PGIPF/DGF/MAPRH) • Cluster CERC UNDP bureau Tunis : (Projets SCCF et RRC) |
| <p><i>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des pratiques Agroécologiques incluant la réduction de l'utilisation des | <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie nationale de la Biodiversité • Stratégie de l'eau 2050 |

| | | |
|---|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, PEID, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens de subsistance 3) Lutter contre la déstructuration de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration aux terres dégradées. | <p>intrants non biologiques, l'utilisation rationnelle de l'eau d'irrigation et œuvrer en faveur de la neutralité de la Dégradation des Terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des espèces invasives, lutte contre leur prolifération, protection et réintroduction des espèces et semences autochtones • Contribuer à la préservation de la biodiversité marine et terrestre • Lutte contre la pêche illicite • Développement des chaînes de valeurs résilientes aux changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la mise en œuvre des ODD 2-13-14-15 • Stratégie Nationale de l'Economie verte 2016-2020 • Plan de développement économique et social 2016-2020 • Agenda 2030 Tunisie (MIDCI) |
| <p><i>Catalyser des solutions urbaines durables</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Renforcement des capacités de promotion de solutions communautaires, socialement inclusives et intégrées pour un développement urbain à faibles émissions de carbone et résilient. 2) Démonstration de solutions/approches urbaines innovantes et socialement inclusives (y compris la gestion des déchets et des produits chimiques, l'énergie, les transports, la protection des bassins versants, les services écosystémiques et la biodiversité). 3) Mettre en œuvre une approche de partenariat public-privé pour un accès à l'énergie à faible émission de carbone pour les communautés urbaines marginalisées. | <ul style="list-style-type: none"> • L'agriculture urbaine et périurbaine est promue et divulguée pour un plaidoyer à l'intégrer dans les politiques agricoles à l'échelle nationale, • Les procédures et réglementations employées par les collectivités locales quant au changement d'affectation des terres sont influencées pour protéger les espaces réservés à la pratique de l'agriculture urbaine et périurbaine. • Promouvoir l'écoconstruction et les solutions bas carbone. | <ul style="list-style-type: none"> • Plan National d'Adaptation aux effets du Changement Climatique - son volet aménagement du territoire (PNUD/MAL/ME ancien MALEnv) • Stratégie bas carbone Tunisie • Schémas Directeurs d'Aménagement du Territoire • Cluster CERC PNUD Tunisie : projet RRC |
| <p><i>Adaptation communautaire</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des bonnes pratiques communautaires d'agriculture et | <ul style="list-style-type: none"> • Cluster CERC du PNUD Tunisie (projet SSCF) |

| | | |
|--|--|---|
| <ol style="list-style-type: none"> 1) Réduire la vulnérabilité et améliorer la capacité d'adaptation des communautés 2) Fournir aux pays une expérience concrète sur le terrain en matière d'ACA 3) Fournir des enseignements politiques clairs et intégrer l'AC dans les processus nationaux. | <p>de pêche résilientes aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'autonomie énergétique des ménages ruraux et des petites unités agricoles rurales • Réduction des émissions de GES et contribution aux objectifs de l'NDC Tunisienne en matière d'atténuation et d'adaptation, • Accompagner les solutions d'adaptation proposées par le PNA (en cours de réalisation), | <ul style="list-style-type: none"> • PNA au CC en cours de réalisation • Appui à la mise en œuvre du Plan Solaire Tunisien (APST) (PNUD/GIZ/MEMER-ANME-Tunisie) |
| <p>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification entre les OSC, le gouvernement et le secteur privé</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir/renforcer les voix de la communauté et sa participation aux politiques mondiales et nationales, à l'élaboration de stratégies liées à l'environnement mondial et aux questions de développement durable. | <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le dialogue Public Privé et OSC pour contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales environnementales (NDC, biodiversité, LD,...) | <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'environnement unité Climat, biodiversité et dégradation des sols • Cluster CERC du PNUD Tunisie |
| <p>Renforcer l'inclusion sociale (obligatoire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Promouvoir des initiatives ciblées 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets (p. ex. femmes/filles, peuples autochtones, jeunes et personnes handicapées) | <p>Renforcer l'inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir des initiatives ciblées (l'intégration des personnes handicapées, cas des enfants de la lune,...) • Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets • Renforcement des capacités des associations à l'innovation dans les approche d'inclusion économique (tel que l'ESS) | <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'Inclusion économique pour les jeunes défavorisés (Moubadiroun) B. Mondiale • Projet de développement des mécanismes de l'économie sociale et solidaire (Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi/Organisation internationale du travail et le gouvernement néerlandais). |
| <p>Gestion des connaissances (obligatoire)</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités | <p>Gestion des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des leçons apprises et des bonnes pratiques | <ul style="list-style-type: none"> • L'Unité CERC du PNUD Tunisie • L'unité M&E du PNUD Tunisie |

| | | |
|--|---|--|
| <p>2) <i>Améliorer les capacités des OSC/OCB</i></p> <p>3) <i>Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques</i></p> | <p>des projets PMF FEM et d'autres projets communautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des OSCs à documenter les bonnes pratiques des projets locaux • Documenter, synthétiser et publier les actions réussies et les enseignements acquis | |
| <p>Gestion, suivi et évaluation des résultats (obligatoire)</p> <p>1) <i>Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.</i></p> | <p>Gestion, suivi et évaluation des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impliquer les OSCs partenaires dans la conception, la validation et l'utilisation des processus, méthodes et outils de suivi/évaluation des actions dans lesquelles elles sont engagées • | <p>L'unité M&E du PNUD Tunisie</p> |

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP7

4.1. Octroi de subventions dans les paysages terrestres et marins prioritaires ⁸ (2 pages)

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

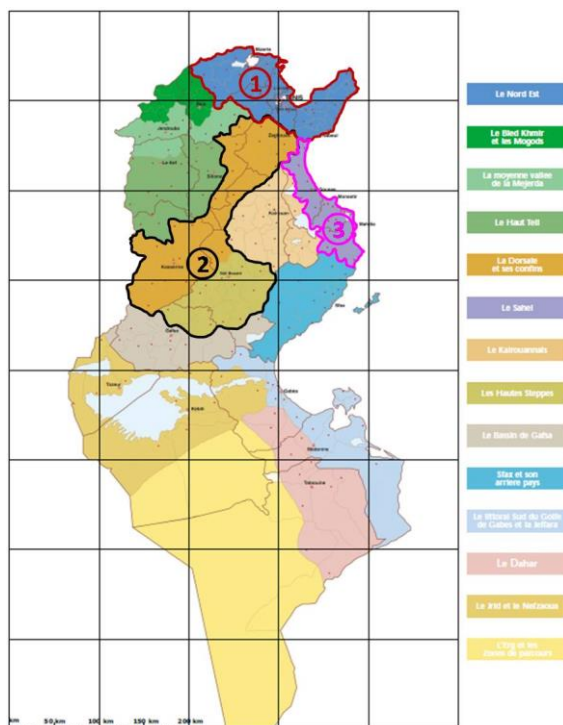
Pour la présente OP7, le choix du comité de pilotage du PMF Tunisie s'est porté sur trois grands paysages géographiques de la Tunisie avec les paysages terrestres, maritimes et lagunaires qu'elles contiennent. Il s'agit du Nord-Est, la dorsale augmentée des basses steppes et du Sahel (voir carte 1).

- **le Nord Est** (région 1) comprenant approximativement les gouvernorats du grand Tunis avec Bizerte au Nord et Nabeul au Sud;

- **La Dorsale augmentée des steppes centrales** (région 2). Il s'agit de deux régions naturelles contiguës qui regroupent les hauteurs de l'atlas depuis Kasserine à l'Ouest jusqu'à Zaghouan à l'Est auxquelles nous avons ajouté la région des steppes centrales, centrée sur Sidi Bouzid et incluant ses environs proches qui débordent sur les gouvernorats de Gafsa au Sud, Siliana à l'Ouest et Kairoaun à l'Est.

- **Le Sahel** (région 3) est composé des gouvernorats de Sousse, Monastir et Mahdia.

⁸ Consulter les divers documents d'orientation sur la sélection et l'évaluation des paysages terrestres et marins.



Les paysages naturels et/ou productifs, marins ou terrestres que contiennent les régions considérées sont ici décrits dans les limites géographiques qui les distinguent et ce selon l'Atlas des paysages⁹ de Tunisie (ANPE., 2005)¹⁰. La liste n'est pas exhaustive et il appartient aux organisations de la société civile éligibles et intéressées par le programme PMF de choisir soit parmi les paysages présentés ou d'en proposer d'autres qui appartiennent aux régions retenues. Au total, la liste des grands paysages retenus est 3 et incluent 47 paysages répartis en 19 paysages terrestres naturels, 10 paysages terrestres productifs et 18 paysages littoraux et lagunaires.

Pour renseigner les critères de choix de ces paysages, nous avons fait référence aux travaux réalisés par les organisations gouvernementales ou non, nationales ou internationales telles que l'UICN¹¹, BirdLife, CEPF, WWF, ainsi que des références scientifiques et d'autres études produites par les départements techniques tels que DGF, MALEn, INS.

⁹. Selon les auteurs du document pris pour référence Op.Cit.1. : la notion de paysage est à considérer ici au sens large du terme qui, sur le plan spatial, signifie une entité géographique qui relève à la fois des données de la nature (relief, climat, sol, végétation,...) et des actions de l'homme sur son environnement. Il s'agit d'espaces homogènes dans lesquels se manifestent et s'interfèrent des phénomènes de la nature et de l'action de l'homme. Ainsi, à l'intérieur d'une même unité, existent de multiples espaces à différents visages mais où les traits naturels et humains dominants constituent un dénominateur commun.

¹⁰ Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoires. Direction Générale de l'Aménagement du Territoire., 2005 : Atlas des paysages de la Tunisie. Jalel Abdelkafi. Avril 2005. 316 pages.

¹¹ . UICN. 2016 : Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité. Version 1.0. Document préparé par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN en association avec le Programme mondial de l'UICN pour les espèces. 52 pages. <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2016-048-Fr.pdf>

Dans la région naturelle Nord-Est, on distingue 23 paysages composés de 9 paysages terrestres naturels, 4 paysages terrestres productifs et 10 paysages maritimes et lagunaires, qui sont brièvement décrits dans ce qui suit. Tous ces paysages, et les écosystèmes qu'ils contiennent, présentent une diversité biologique spécifique à chacun, qui y est plus ou moins importante, qui contribue à leur existence et qui peut avoir un ou plusieurs intérêts d'ordre national ou international qu'il faut veiller à préserver afin d'assurer leur durabilité et celle des biens et services qu'ils procurent.

Dans la région naturelle composée de la dorsale augmentée des steppes, nous avons distingué 14 paysages dont 9 sont terrestres naturels, 4 terrestres productifs et 1 lacustres. C'est l'espace naturel le plus riche en biodiversité du pays. Il compte deux des quatre réserves de la biosphère officielle du pays. La troisième est en cours, celle de Jbel Esserj.

Dans la troisième région naturelle dénommée le Sahel, nous avons distingué 10 paysages en tout dont : 1 paysage terrestre naturel, 2 paysages terrestres productifs et 7 paysages littoraux et lagunaires.

Les critères de choix de ces écosystèmes, tiennent à leurs profils environnementaux et socio-économiques, aux capacités institutionnelles en lien avec le tissu de la société civile dans la région et des partenariats qui les lient avec les structures officielles (locales, régionales et nationales) et les instances internationales ainsi que les considérations relatives aux impacts potentiels de l'intervention du PMF sur la durabilité des écosystèmes considérés.

Ainsi, tous les paysages sélectionnés répondent aux caractéristiques suivantes :

- Les paysages incluent des zones d'importance environnementale mondiale (zone Ramsar, Hotspot de biodiversité ou de dégradation des sols, site MAB ou des zones humides)
- Fort potentiel d'inclusion socioéconomique
- Présence d'un tissu associatif au niveau communautaire.

b) Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP7 (voir annexe 1)

La mise en œuvre du programme durant sa phase 6 (OP6), n'a pris que 2 ans et elle est encore en cours ce qui ne permet pas aux OSCs partenaires, à l'équipe du PMF et au comité de pilotage d'avoir assez de recul et d'évaluer cet exercice.

Avec le CNP, une réflexion a été conduite sur le choix d'intervention à l'échelle nationale et le résultat confirmait que le fait de s'intéresser à l'ensemble des paysages terrestres et marins du territoire national ont rendu la tâche assez difficile à une équipe très réduite du programme PMF. Cet éparpillement spatial et l'éloignement des paysages retenus, combinés à la grande diversité thématique des projets retenus n'ont pas facilité la tâche des responsables du PMF et expliquent la faiblesse des appuis logistiques et d'assistance qui leur ont été procurés lors de cet exercice.

Ces raisons expliquent le choix de se limiter à seulement trois régions pour l'exercice de l'OP7 envisagé. Il s'agit des régions précédemment citées et les quelques paysages terrestres et marins sur lesquels nous sommes renseignés. A noter que la liste n'est pas exhaustive et qu'il appartient aux OSCs partenaires de retenir les paysages de leur choix.

c) Initiatives stratégiques de l'OP7 dans les paysages terrestres et marins

Tableau n°3 : Principales initiatives de l'OP7

| Composantes | Initiatives à mettre en oeuvre |
|--|---|
| <p>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Initier, mobiliser et animer des rencontres de concertation, travail, discussion et propositions d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles (terrestres et halieutiques) et des modes de leur valorisation, • Identification des potentialités réellement valorisables de manière durable (produits forestiers non ligneux, produits de terroir, artisanat, paysages,...) et contenus dans les paysages considérés • Contribution à la transformation des potentialités naturelles, paysagères, culturelles, etc., valorisables en produits commercialisables et leur intégration dans une économie circulaire locale durable • Accompagner le processus de Cogestion adopté par l'administration (produits et espaces forestiers et marins) par la conception de modèles de convention, négociation, concertation, sensibilisation des acteurs, etc. • Renforcement des capacités des acteurs : visiteurs, guides, enfants du pays, autres partenaires, promoteurs privés, diplômés/chômeurs de la région • Promouvoir la Labellisation des produits et services (produits dérivés issus du paysage, écotourisme,...) tels que MAB et SIPAM, • Développement d'activité existante ou à introduire (innovante) dans le paysage en alignement avec les priorités stratégiques du PMF FEM. • Appui aux initiatives environnementales existantes avec l'appui des acteurs locaux, publics et autres partenaires (PNUD, CAWTAR, WWF, FAO, UICN, MALE, MARHP) • Permettre l'accès des écosystèmes aquatiques aux eaux écologiques et protection des biodiversités fauniques et floristiques dans ces paysages particuliers (eaux internationales permettant le maintien d'écosystèmes nationaux ayant une reconnaissance internationale <p>Contribution des écosystèmes marins, côtiers et lacustres à la lutte contre les pollutions (chimiques, industrielles, assainissement,...)</p> |
| <p>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des bonnes pratiques pour éviter, restaurer et/ou réhabiliter les terres dégradées dans les paysages considérés. • Former, informer, sensibiliser sur le concept de l'agroécologie et les techniques appropriées d'intégration du changement climatique dans la planification des programmes de développement. • Développer des activités qui améliorent la résilience des écosystèmes et agrosystèmes terrestres et marins aux effets du changement climatique, |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Initier des pratiques de gestion durable des ressources et des espaces dans les zones tampons des aires protégées MAB ou non MAB et ayant un intérêt environnemental mondial • Promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine qui conserve la biodiversité (AUP) et contribue au bien être des citoyens • Promotion et accompagnement de la politique de l'état en matière de la neutralité de la dégradation des terres |
| Adaptation communautaire | <ul style="list-style-type: none"> • Equipement des petites unités agricoles dans le milieu rural en équipements solaires pour les stations de pompage individuelles sur les lacs collinaires des paysages considérés • Accompagner les agriculteurs bénéficiaires dans la transition vers les systèmes irrigués de production : paquets technologiques, semences de terroir,... • Vulgariser les techniques de l'agriculture de conservation et de travail minimum des sols pour renforcer la biodiversité et réduire le recours aux engins et ainsi réduire l'utilisation des énergies fossiles dans les travaux agricoles • Aider les ménages ruraux au recours aux énergies propres dans les foyers (électrification, chauffe-eau, etc...) • Appuyer les agriculteurs bénéficiaires et autres agriculteurs du paysage considéré par des programmes de communication, vulgarisation et de renforcement des capacités pour une utilisation efficiente des ressources énergétiques disponibles (bois, charbon, gaz,...) |
| Coalition au niveau local et mondial de gestion des produits chimiques | <ul style="list-style-type: none"> • Développement d'initiatives de gestion communautaires des déchets • Améliorer la gestion des déchets et encourager la généralisation des bonnes pratiques selon l'ordre préférentiel suivant : Prévention, (y compris pour le gaspillage alimentaire), Réutilisation, Recyclage, Récupération et Traitement. • Contribuer à l'instauration d'un système de vigilance et de surveillance de l'utilisation des pesticides et des produits chimiques dans les secteurs considérés. • Initier, contribuer, accompagner la réalisation d'études d'impact environnemental des produits chimiques sur la santé, la biodiversité et les équilibres des écosystèmes. • Former, informer, sensibiliser sur les produits chimiques dans le secteur de l'agriculture et de la pisciculture au profit de tous les acteurs (surtout les populations vulnérables : les femmes, les jeunes, les agriculteurs, les pêcheurs). • Participer à l'instauration de systèmes ruraux de gestion des déchets ménagers et contribution à la réduction de la pollution visuelle dans les paysages considérés. • Développement de guides de gestion des POPs et autres déchets. |
| Catalyser des solutions urbaines durables y compris | <ul style="list-style-type: none"> • Provoquer, assister, proposer et appuyer les politiques de planification centrales et locales pour introduire ce type d'agriculture et protéger ses espaces. |

| | |
|---|---|
| <p>l'agriculture urbaine et péri-urbaine</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Recenser des expériences locales réussies, les documenter et diffuser les bonnes pratiques, • Inventorier les espaces dédiés à cette agriculture (cartographie), les agriculteurs et les produits générés (en quantité, prix, chaîne de valeur, filières) et les diffuser pour une meilleure visibilité de l'activité, • Initier et appuyer la création d'un groupe d'intérêt, structuré ou non, qui regroupe les agriculteurs urbains et périurbains pour en constituer une force de proposition, • Accompagner les collectivités locales à instaurer une politique locale visant à maintenir l'activité agricole urbaine et périurbaine en garantissant aux agriculteurs le bon fonctionnement de leur activité économique face à la pression urbaine. • Proposer et opérationnaliser de nouveaux réseaux de distribution en vue de rapprocher les producteurs des consommateurs. Exploiter les réseaux sociaux et l'accès facilité aux NTICs. • Révision et renforcement des textes législatifs en faveur de la protection de l'agriculture urbaine et périurbaine contre les menaces et surtout l'urbanisation, promulgation de nouveaux textes et restriction des procédures de changement de statut. |
| <p>Plates-formes de dialogue politique et de planification « OSC-Gouvernement » (Grantmaker +)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Identification des plateformes et autres réseaux de dialogue aux niveaux régional, national et/ou international existants, conformité avec les objectifs du PMF-FEM, possibilités de partenariat, procédure d'intégration et adhésion. • Accompagner et appuyer les OSC vers la professionnalisation et les fédérer pour créer un réel partenaire pour les autorités locales, régionales, centrales, l'ARP et le gouvernement. • Renforcement des capacités des membres des OSC et des autres partenaires du PMF sur des thématiques transversales et sectorielles, • Appui aux OSCs bénéficiaires à créer des outils de communication dans les thématiques clés du PMF-FEM destinées aux divers acteurs et de manière ciblée en faveur de la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance environnementale, • Appui aux OSCs partenaire afin de mieux les informer sur les instruments juridiques et les conventions nationales et internationales relatives à l'environnement. |
| <p>Promotion de l'inclusion sociale (Grantmaker +)</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'approches inclusives dans toutes les initiatives financées par l'OP7. • Former les OSCs partenaires à la notion d'inclusion sociale et aux approches et outils de sa mise en œuvre et de son évaluation. • Accompagner les OSCs partenaires et les aider à adapter les approches et outils d'intégration et d'inclusion sociale aux thématiques de leurs domaines d'intérêt. • La notion d'inclusion sociale est intégrée dans le barème de notation et d'appréciation des projets des OSCs |

| | |
|--|---|
| Portée mondiale du programme de connaissances basées sur les pratiques du citoyen (Grantmaker+) | <ul style="list-style-type: none">• Documentation en matière des pratiques novatrices soutenues à travers les projets (approche globale testée par paysage) et production de documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique pour d'éventuelles reproductions par d'autres acteurs.• Identification à travers le réseau de partenaires du programme des technologies/ bonnes pratiques développées par d'autres projets des autres pays et facilitation de la dissémination de ces outils à travers la bibliothèque numérique. |
|--|---|

Pour assurer les meilleurs impacts des actions et activités stratégiques à financer dans le cadre de l'OP7, il est judicieux d'intervenir dans des espaces limités des paysages sélectionnés au sein desquels seront réalisées et coordonnées la plupart des activités. Cette approche de complémentarité entre conservation, valorisation, filières, chaînes de valeur, production et consommation durables, amélioration des revenus, approches inclusives, suivi/évaluation, transparence et réinvestissement assurera une mise en œuvre efficiente du programme.

4.2. Subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Il est tout à fait envisageable que le PMF finance des projets en dehors des paysages terrestres et marins choisis dans les trois grandes régions de Tunisie. Il est aussi possible, à défaut de pouvoir financer des actions concrètes, de cibler quelques organisations de la société civile qui profiteront surtout des programmes de renforcement des capacités et d'appui technique que le PMF envisage apporter aux autres OSC des paysages retenus.

Dans ces paysages hors zones, le PMF financera des projets à caractère transformationnel essentiellement et ce, quelle que soit la thématique retenue pour l'OP7. Ces projets doivent assurer la participation de la communauté locale dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des projets. Ceci devrait être en lien avec la façon dont les projets auront des effets bénéfiques sur les populations locales et les pauvres et qui considèrent le caractère inclusif et le genre.

Une attention particulière sera accordée aux projets qui traitent de la thématique urbaine (la nouveauté de l'OP7) et qui ambitionnent de catalyser des solutions urbaines durables. Ces projets peuvent concerner les domaines cités dans le cadre logique de la présente stratégie (qui sont repris ci-dessous) mais aussi d'autres domaines qui leur sont liés de manière directe et/ou indirecte à condition d'avoir un caractère innovant et complémentaire avec les thématiques clés :

- L'agriculture urbaine et périurbaine est prise en compte de manière distinguée dans les nouveaux schémas directeurs d'aménagement du territoire de la Tunisie.
- Les procédures et réglementation employées par les collectivités locales quant au changement d'affectation des terres sont rigoureusement appliquées et renforcées pour protéger les espaces réservés à la pratique de l'agriculture urbaine et périurbaine.
- Promouvoir l'écoconstruction et les solutions bas carbone

A propos, d'autres formes d'appui, surtout celles qui concernent le renforcement des capacités, peuvent être assurées au profit des OSCs hors zones au même temps que les OSCs partenaires. Il s'agira d'identifier parmi les OSCs hors zones celles que l'on juge capables de jouer le rôle de relais pour diffuser à d'autres

publics les idées innovantes, concepts, méthodes et autres outils développés par le PMF ou ses OSCs partenaires. C'est une opération qui a un objectif double : i) assurer la diffusion auprès d'un large public allant au-delà des zones d'intervention des idées, concepts et même acquis capitalisés lors de l'OP7 et même des OP précédentes, et ii) préparer le travail pour les OP suivantes en ayant déjà au préalable identifié les OSCs potentiellement mobilisables et les paysages à considérer.

Dans le domaine du renforcement des capacités, la totalité ou une partie des financements supplémentaires qui seront mobilisés seront investis :

- soit de manière directe par le PMF seul au profit des OSCs identifiées en les faisant participer aux sessions de formation déjà programmées ou en assurant des sessions spécifiques aux membres et publics cibles de ces OSCs dans les paysages hors zones.

- ou en partenariat avec d'autres acteurs agissant dans ces paysages et qui traitent des thématiques similaires ou complémentaires à celles du PMF.

a) Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

Le PMF a déployé un effort considérable lors des OP précédentes en matière de communication, sensibilisation, partage des savoirs et connaissances entre acteurs et en particulier au profit des OSCs et ce, au niveau national. Cet effort a été pour beaucoup dans le maintien de certaines structures communautaires dans beaucoup de régions du pays malgré les mutations entreprises depuis la révolution en 2011 qui ont abouti au paysage en cours de restructuration que nous connaissons maintenant. Dans cet élan dynamique, le nouveau paysage de la société civile a consacré une grande place aux jeunes, aux femmes et surtout à des citoyens motivés, volontaires et suffisamment avertis. Il est nécessaire voire opportun que le PMF qui se positionne maintenant dans ce paysage en mutation, établisse des liens privilégiés et commence à bâtir progressivement une société civile autonome, dynamique et professionnelle qui est capable de se positionner en tant que partenaire privilégié du gouvernement et autres institutions nationales (administration, ARP,...) et internationales (Fondations, ONGs, Bailleurs de fonds,...). Il est possible de :

1. Appuyer la création et l'opérationnalisation de Plateforme de dialogue entre le secteur public, privé et OSCs en collaboration avec le PNUD Tunisie sur des sujets prioritaires à l'échelle nationale et internationale tels que la mise en œuvre de la NDC, plan d'action national sur la conservation de la biodiversité et la neutralité de la dégradation des terres.

2. Renforcer les programmes, projets et autres initiatives de communication en faveur de la protection de l'environnement mondial en employant des outils et des supports modernes et adaptés au public ciblé et en particulier les jeunes et les femmes.

3. La promotion de la digitalisation des interventions dans le domaine de l'environnement. Avec la crise de COVID-19, il s'est avéré indispensable d'intégrer les ICT comme élément d'innovation pour continuer à gérer les différentes actions du développement.

4. Le PMF a déjà appuyé des initiatives conjointes avec le bureau du PNUD Tunisie SDG Camp du PNUD (Agenda 2030) et envisage de l'accompagner encore davantage. C'est une action très prometteuse et ciblée au profit des jeunes et qui vise à les sensibiliser aux problématiques du développement durable et de la gestion des ressources naturelles. Ainsi, les jeunes intéressés qui peuvent être soit impliqués dans

des OSCs ou qui envisagent de le faire sont encouragés à jeter un regard nouveau et innovant sur ces problématiques et à réfléchir, seuls ou en groupes, à des solutions concrètes au profit de la société.

b) Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Analyse de la situation genre dans les paysages sélectionnés

La situation des femmes dans le milieu rurale en Tunisie, et particulièrement dans les paysages sectionnés, ne se trouve pas favorisée ni équitable en matière de droit et accès aux ressources naturelles. Sur le plan économique, elle est active principalement dans le secteur de l'agriculture, en artisanat et industrie en deuxième et troisième plan ; elles travaillent dans les champs, s'occupent des animaux élevés sur l'exploitation et veillent à la transformation et au stockage des produits aux fins de la consommation du ménage ou de leur vente sur les marchés. Dans la mesure où les femmes constituent essentiellement une main-d'œuvre familiale non rétribuée, leur contribution quantitative et qualitative à l'agriculture est soit totalement ignorée, soit largement sous-estimée dans les statistiques. D'après une enquête du Ministère de l'agriculture réalisée en 2004, les femmes représentaient 23,5 pour cent de la main-d'œuvre agricole, sans tenir compte du transport de l'eau et de la collecte du bois de feu. Elles constituaient par ailleurs 34,7 pour cent de la main-d'œuvre temporaire.

Répartition du travail selon les sexes :

La division du travail diffère selon le système agricole, les traditions locales et l'âge. Dans les régions où les hommes travaillent dans les pêches, les mines ou le commerce ou ont émigré vers les zones urbaines ou à l'étranger, les femmes ont en charge pratiquement toutes les tâches agricoles. Dans les régions où l'agriculture est la principale source de revenus, la famille tout entière est employée à des travaux agricoles, le travail étant réparti comme suit: les hommes sont responsables de la préparation des terres, creusent les puits et les citernes, s'occupent de l'irrigation, de la moisson et des troupeaux; pour leur part, les femmes sont responsables du binage et du sarclage des mauvaises herbes, ainsi que des soins au bétail élevé sur l'exploitation familiale, du traitement et du stockage pour la consommation familiale ou la vente sur le marché des produits agricoles et artisanaux tels que tapis, couvertures ou articles de vannerie. La pêche est pratiquement réservée aux hommes. Les femmes sont responsables de toutes les tâches ménagères, y compris du transport de l'eau et de la collecte du bois de feu utilisé par environ 20 pour cent des ménages pour la cuisson des aliments.

Partage des décisions entre les hommes et les femmes, accès & contrôle des ressources naturelles :

Plus les femmes participent aux activités agricoles, plus elles jouent un rôle important dans la prise de décisions. Les hommes conservent le pouvoir de décision en ce qui concerne la vente, la location et l'échange de terres et des moyens de production, y compris du gros bétail. Les décisions en matière de planification du développement, de projets à grande échelle, d'introduction de technologies et d'infrastructures sont prises par des planificateurs qui sont toujours des hommes, sans que les femmes rurales aient leur mot à dire ni que leurs besoins particuliers soient pris en considération.



Sur le plan environnemental :

La situation est pareille, les femmes se trouvent généralement exposés plus à des travaux dangereux tel que le contact avec les pesticide, les produits chimiques dangereux ou à subir les conséquences des changements climatiques notamment la rareté de l'eau dont la gestion de la corvée est alloué aux femmes.

Intervention planifié du PMF pour promouvoir l'égalité Genre durant la phase OP7

Favoriser l'accès des femmes et le contrôle des ressources naturelles y compris l'eau:

Dans les paysages sélectionnés les femmes sont présentes dans le milieu rural en tant que force de travail, mais rarement dans les postes de prise de décision. Le PMF FEM favorisera les projets mené par les femmes et ayant pour objectif l'accès des femmes aux contrôle des ressources et assurera l'accompagnement nécessaires pour une meilleure équité.

Renforcer la participation des femmes et son rôle dans le contrôle des ressources naturelles en tant que actrice de développement

Comme nous l'avons cité précédemment, l'engagement des femmes dans le milieu rural reste toujours timide, ceci se traduit à plusieurs niveaux :

- L'engagement à l'échelle locale dans les structures paysannes telles que les coopératives.
- L'engagement à l'échelle régionale dans les instances de gouvernances régionales.
- L'engagement à l'échelle national dans les efforts de plaidoyer et d'influence.

Ainsi le projet travaillera à Identifier et à promouvoir le rôle des femmes en tant que futures leaders et influente dans la gestion et la gouvernance des ressources naturelles notamment à travers l'intégration des instances influente dans les postes de décision.

Ciblage des femmes en tant que bénéficiaires :

Une attention particulière sera faite aux femmes Durant la phase OP7 pour appuyer leurs positionnement et leurs activisme dans le développement environnemental notamment à travers :

1. **L'autonomisation des femmes** à travers l'encouragement et le financement de projets centrés sur la valorisation des connaissances de ces femmes dans la préservation et la gestion durable des ressources naturelles locales, et de projets qui aideront à répondre de manière ciblée aux besoins propres des femmes, à renforcer leur capacité de leadership et leur participation à la prise de décision afin d'améliorer leur situation socio-économique et réduire les inégalités par rapport aux hommes.
2. **L'intégration** de façon systématique de l'analyse des rapports de genre dans tous les projets et ce, dès l'étape de conception (consultation des femmes et des hommes, analyse des responsabilités et des rôles, intégration des femmes dans les comités de pilotage des projets, budget sensible au genre, données désagrégées par sexe).
3. **La formation/sensibilisation** des OSCs/ONGs soutenus par le PMF sur l'approche Genre.



Développement de partenariats, séminaires de formation durant la phase OP7

Le PMF FEM adopte les lignes directrices Genre du programme pour intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes de la conception, à la mise en œuvre, au suivi-évaluation des projets. Ces principes d'équité seront soutenus lors de la mise en œuvre du programme, afin de garantir que les femmes et les hommes bénéficient de manière égale des résultats des projets. Durant la phase OP7 des ateliers de formation seront prévu dans le cadre du renforcement des capacités des ONG et CBO notamment sur :

- L'égalité du genre, l'intégration des femmes dans les projets de développement dans les postes de planification et de développement
- L'accès des femmes aux systèmes d'information et de communication dans le domaine de l'environnement
- Le réseautage et le développement de partenariat entre les ONG et les organisations actives dans le domaine du genre

Un partenariat est prévu dans le cadre du développement de l'approche genre avec le programme PMF FEM et ce avec le Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche (CAWTAR)

L'objectif de cette formation est d'assurer un accompagnement aux OSC et CBO à intégrer le genre dans leurs projets de développement.

Renforcement des communautés locales

Le programme en Tunisie participera à la mise en œuvre de l'initiative de soutien stratégique aux APACs. Le soutien aux APACs étant transversal dans le cadre de l'OP7, il concernera des paysages terrestres, marins ou mixtes ou des terroirs particuliers reconnus pour leur richesse et où les habitants ont l'habitude de pratiquer des techniques de conservation des ressources naturelles qui ne sont pas agressives et témoignent d'une certaine ingéniosité. Par exemple et dans ce cadre particulier, le PMF peut soit venir en appui à un SIPAM existant tel que celui de l'oasis historique de Gafsa déjà classé (même si elle est hors zone) ou alors appuyer des SIPAM en cours de classification tels que ceux des jardins perchés de Djebba, les Gatâaya de Ghar el Mleh ou les Charfiyas de Kerkennah. Il est aussi possible d'en initier un nouveau SIPAM tel que celui des figues ZIDI de Kesra ou les Jessours de Beni Khdèche.

Il demeure envisageable de venir en appui à des réserves MAB telles que celle de Bouhedma soit en initiant des activités d'autonomisation financière des femmes et des jeunes autour de ces espaces protégés ou alors procéder à l'alignement des plans d'aménagement existants aux exigences de l'UNESCO. Ainsi le PMF pour l'OP7 peut venir en appui à 5 voire 10 APACs dont 6 SIPAM et 4 MAB sur l'ensemble du territoire national.

Promotion de la participation des jeunes et des enfants :

Tous les projets soutenus par le PMF accorderont une attention particulière aux jeunes et aux enfants en tant que public assurant l'influence et la réplication au sein de leurs communautés, et constituant la relève future de la gestion durable des ressources naturelles. La stratégie qui sera poursuivie par le PMF FEM est la suivante :

- Tous les projets incluront une activité d'éducation environnementale sur les initiatives prioritaires du PMF lors de l'OP7 (approche paysage, Agro-écologie climato-intelligente, énergie co-bénéfices, produits chimiques) en faveur des enfants (sous forme de concours dessins, de récits, projets de photo-stories...).
- Tous les projets intégreront les jeunes de la conception jusqu'au suivi –évaluation ;
- Les projets portés par les associations de jeunes ou qui intègrent de façon appropriée l'organisation et la participation des jeunes seront encouragés et privilégiés, lors de la diffusion de l'appel à projets du PMF pour l'OP7.

c) Gestion des connaissances

Le PMF FEM centralise les résultats fournis par les projets à travers une gestion de la connaissance efficiente dont l'objectif est de capter les bonnes pratiques et les leçons apprises et les diffuser. Le programme investira également à positionner les meilleures pratiques pour une mise à l'échelle. Ceci sera programmé à travers les séminaires d'échanges et de networking prévu dans la phase OP7.

Bibliothèque numérique :

- Cette activité sera prise en charge dans le cadre du projet national, dont un des objectifs sera de documenter les pratiques novatrices soutenues à travers les projets et produira des documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique pour d'éventuelles reproductions par d'autres acteurs.
- Le PMF Tunisie identifiera à travers son réseau de partenaires également des technologies/ bonnes pratiques développées par d'autres projets du pays (non soutenus par le PMF) et facilitera la dissémination de ces outils à travers la bibliothèque numérique.

Echange Sud-Sud :

- Le PMF Tunisie veillera au partage des bonnes pratiques avec les autres pays du PMF FEM ;
- Le PMF Tunisie encouragera le partenariat et l'échange Sud-Sud au profit des OSCs/ONGs qu'il soutient ;
- Les réseaux d'OSCs/ONGs appuyés par le programme pourront également jouer un rôle dans l'échange Sud-Sud ;
- Le PMF identifiera les opportunités d'échanges Sud-Sud et facilitera la participation des OSCs/ONGs à ces opportunités.

5. PLAN DE COMMUNICATION



La stratégie de communication pour promouvoir la participation des parties prenantes et les OSCs s'appuiera sur principes directeurs suivants :

- Le PMF est un incubateur global d'initiative, d'idée et de solutions développé par la société civile pour atteindre les ODD et les avantages environnementaux escomptés.
- Le PMF est une plateforme d'inclusion sociale qui a 25 ans d'expériences qui travail pour renforcer les femmes, les peuples autochtones, les jeunes et les personnes handicapés
- Le PMF est un mécanisme unique qui valorise le savoir-faire de la société civile et son expérience à l'échelle national et international.

Ainsi et à travers ces atout, le programme adoptera comme stratégie ce qui suit

- Comme développé plus haut, chaque projet comportera un volet communication incluant des réunions et des ateliers de communication avec les différentes parties prenantes, l'élaboration d'outils pratiques et simples de communication, et la réalisation de plateforme de dialogues régional et national.
- Mise en réseau par le PMF FEM des parties prenantes et des OSCs au niveau de chacun des paysages retenus et la création d'une plateforme d'échange électronique et de communautés de pratiques, pour la promotion de la participation et l'apprentissage par les pairs, y compris l'organisation de voyages et de visites à des projets similaires. Ce réseau sera également utilisé pour la diffusion de l'information sur les différentes opportunités de financement et de partenariats.

La stratégie de communication en vue de l'articulation du programme avec les priorités nationales s'appuiera sur les éléments suivants :

- Diffusion régulière des « success stories » auprès des membres du CNP, des points focaux des conventions de Rio (y compris le point focal opérationnel du FEM), du PNUD, des départements ministériels pertinents.
- Organisation d'un atelier national de communication sur les résultats obtenus à l'échelle de chaque catégorie de paysage (terrestre, marin et mixte) en vue de promouvoir l'intégration des leçons issues des pratiques communautaires dans les politiques et les stratégies environnementales nationales.
- Participation aux revues annuelles du PNUD pour le partage des résultats et l'intégration avec la programmation du PNUD.
- Production et diffusion d'un rapport annuel fortement illustré (statistiques, photographies...) sur le bilan des réalisations par paysage (incluant les succès et les défis).
- Information et communication régulière avec les membres du CNP sur les résultats du programme.
- Diffusion et recueil de l'information sur les bonnes pratiques, les partenariats,..., à travers les diverses plateformes nationales dédiées (pour la recherche de partenariat et de synergie : <http://jamaity.org/>) et le site des Nations Unies en Tunisie <https://www.onu-tn.org/>

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT



L'objectif derrière la mobilisation des ressources et le partenariat est d'élargir la portée des projets, d'assurer un meilleur impact et de renforcer leurs capacités. L'équipe du PMF et du CNP mobilisera durant l'OP7 des partenariats techniques pour renforcer les capacités techniques des OSCs et d'accroître les ressources disponibles pour la phase 7 du programme. Des partenariats stratégiques seront noués avec les organisations impliquées dans l'agriculture, environnement et développement urbain durable à l'échelle nationale et régionale (PNUD, FAO, Ministère de l'agriculture et de l'environnement,...). Ces partenariats contribueront à la conception d'initiatives pour promouvoir le développement des paysages et renforcer les capacités des associations.

D'ores et déjà, le programme a mobilisé des ressources additionnelles aux fonds CORE pour l'OP7 :

- ✓ 610 milles USD de fonds STAR qui seront focalisés sur le développement d'initiatives communautaires environnementales entre les associations et les municipalités (qui seront identifiées ultérieurement dans les paysages sélectionnées)
- ✓ Un projet régional de 2.5 millions USD mobilisé avec la fondation MAVIA pour le développement d'initiatives de conservation de la biodiversité marine et la lutte contre la pêche illicite dévastatrice des espèces protégées et menacées d'extinction. 6 pays de la Méditerranée et de l'Afrique de l'Ouest seront impliqués dont la Tunisie.

6.1. Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Les cofinancements en espèce et en nature additionnels seront mobilisés à travers les projets des associations et les bailleurs de fonds qui seront identifiés ultérieurement.

Des cofinancements en espèces seront également mobilisés à travers des partenariats avec les collectivités territoriales (communes, conseils régionaux...). Les synergies entre acteurs peuvent également générer des ressources supplémentaires de cofinancement dans le cadre des consortiums par exemple.

Par ailleurs, un effort de capitalisation sera fait sur les expériences conduites durant l'OP6 sur le cofinancement pour construire sur les efforts de mobilisations et garder un fil conducteur avec l'OP7. Durant l'OP6, les partenaires des projets financés ont contribué avec des cofinancements en espèce et en nature pour forcer la portée des projets et leurs impacts escomptés à hauteur de 50% des valeurs des projets.

Des cofinancements ont été mobilisés avec le bureau du PNUD Tunisie, les municipalités et les associations bénéficiaires également.

Cette stratégie de mobilisation continuera dans l'OP7 et sera développée pour atteindre d'autres sources de cofinancement.

7. GRANTMAKER+ ET OPPORTUNITES DE PARTENARIAT

Afin d'aider les communautés à élaborer des propositions de projets et accéder à d'autres financements, l'équipe du programme (CN, CNP) s'attachera essentiellement à accompagner les OSCs pour bénéficier des différents financements des programmes d'appui à la SC tels que ceux du PNUD et de la ANPE.

Par ailleurs, l'équipe du programme (CN, CNP élargi) assurera la veille stratégique des opportunités de financement existantes et puiseront au niveau du pipeline des projets pour apporter un soutien aux

requêtes de subvention d'OSCs et ONGs qui n'ont pas pu être retenues par faute de cofinancement. L'appui consistera au :

- Partage de l'information sur les modalités de financements ;
- Appui ponctuel et ciblé pour la préparation de la requête selon le canevas des bailleurs en question.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

Parmi les principaux risques identifiés pouvant entraver la mise en œuvre du programme au niveau du pays, il y a lieu de citer :

- Les capacités humaines, financières, matérielles et de compétences limitées des OSCs, surtout pour celles du Nord et du Centre pour qui tout est à découvrir.

- Le faible professionnalisme des OSCs et les difficultés de pouvoir les fédérer autour de certains axes, actions et/ou activités clés.

- Le manque d'implication dans les projets sectoriels à l'échelle des paysages considérés et dans la mobilisation des OSCs même si elles constituent des acteurs pertinents du projet.

- Les conflits entre OSCs et/ou communautés au niveau des paysages (conflits de pouvoir, conflits d'intérêt, conflits sur les ressources,...).

- Les risques environnementaux et surtout climatiques/inondations ou sécheresses prolongées qui peuvent compromettre certaines activités ou limiter leurs effets bénéfiques.

- Le manque de mobilisation et d'assiduité des membres des OSCs volontaires et les capacités financières limitées pour pouvoir engager des personnes capables d'effectuer le suivi régulier des activités des projets peut avoir un effet négatif sur les projets.

- Les effets que pourrait avoir la pandémie Covid-19 sur le fonctionnement de l'ensemble du système au niveau national, régional et international. Le déconfinement risque de prendre du temps ce qui affecterait considérablement la mise en œuvre des actions envisagées, engendrerait des retards d'exécution et peut même affecter les ressources financières complémentaires programmés suite à la réaffectation probable des financements.

L'estimation du risque et mesures de son atténuation sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau n°4 : Description des risques identifiés dans l'OP7

| Décrire les risques identifiés | Degré des risques (faible, moyen, élevé) | Probabilité des risques (faible, moyen, élevé) | Mesures prévues d'atténuation des risques |
|---|--|--|---|
| Les capacités humaines, financières, matérielles et de compétences limitées des OSCs, surtout pour celles du Nord et du Centre., | Moyen | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des critères rigoureux pour la sélection des OSCs. - Inviter les membres clés des OSCs qui ont un projet pré-retenu en short list à une entrevue/présentation du projet devant le CNP élargi. |
| Le manque d'expérience, de professionnalisme des OSCs et les difficultés de pouvoir les fédérer autour de certains axes, actions et/ou activités clés. | Fort | Fort | Multiplier les programmes de formations ciblés au profit d'OSCs ayant des centres d'intérêt communs et de préférence agissant sur des territoires proches voire contigus |
| Le manque de coordination entre les OSCs et de synergies entre celles-ci et les autres acteurs surtout privés. | Faible | Faible | Motiver les initiatives communes d'OSCs et ainsi les synergies thématiques ou territoriales (bonus au niveau de la notation des projets...) |
| Les conflits entre OSCs et/ou communautés au niveau des paysages (conflit de pouvoirs, conflits d'intérêts, conflits sur les ressources,...), | Moyen | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Vigilance accrue sur les relations entre OSCs, communautés ou groupes d'intérêt dans le paysage considéré et anticiper les solutions aux conflits potentiels. - Former un groupe de médiateurs composé de représentants des OSCs ou communautés locales. - Former les membres des OSCs, des communautés et autres partenaires dans le domaine de la gestion des conflits. |
| Les risques environnementaux et surtout climatiques / inondations ou sécheresses prolongées qui peuvent compromettre certaines activités ou limiter leurs effets bénéfiques | Moyen | Moyen | <ul style="list-style-type: none"> - Organiser des formations sur l'intégration du changement climatique dans la planification du développement. - Encourager les formations ouvertes à distance au profit des membres des OSCs et les autres partenaires. |
| Le manque de mobilisation et de motivation des membres des OSCs volontaires et les capacités financières limitées pour pouvoir engager des personnes capables | Moyen | Moyen | - Profiter des opportunités offertes par les services de l'Etat au profit des diplômés de l'enseignement supérieur pour en engager certains (sélectionnés) au service des projets du PMF. |

| | | | |
|---|------|------|--|
| d'effectuer le suivi régulier des activités du projet peut avoir un effet négatif sur la mise en oeuvre des projets. | | | - Le CN et le CNP montrent une réelle volonté de suivi rapproché des actions des projets PMF et pour multiplier les visites de terrain. |
| Effets de la pandémie du Covid-19 sur le déroulement des opérations, les retards accusés et le manque de cofinancements (suite à la réaffectation des fonds par les partenaires du PMF) | Fort | Fort | - Essayer d'établir des liens entre les actions envisagées par le PMF et les OSCs avec les effets de la pandémie sur les sociétés et les productions; - Préparer d'ores et déjà les arguments qui justifient et évaluent la contribution du PMF dans la reprise des activités post-confinement et surtout profiter de l'occasion pour instaurer de nouvelles bases de travail plus efficaces, plus transparentes et plus inclusives. - Diffuser ces messages, discours et produits à travers la plateforme d'échange du PMF et la stratégie de communication du PMF. |

Parmi les Options proposées pour le suivi des risques, nous retenons les éléments suivants :

- i. Les risques seront identifiés au cours de l'élaboration de la CPS OP7 et validés dans le cadre de la réunion du CNP élargi consacrée à la validation de la stratégie.
- ii. Ils seront suivis tout le long de la mise en œuvre de la CPS, à l'occasion des réunions du CNP pendant lesquelles les membres seront sollicités dans le suivi des risques identifiés et l'actualisation continue ainsi que des outils et processus de leur évitement.
- iii. Ils seront examinés lors des revues annuelles et à mi-parcours, et lors de la révision annuelle de la CPS. A ce moment, le degré des risques ou la probabilité des risques peut être ajustée. Les risques identifiés peuvent être également éliminés alors que de nouveaux risques surgissent. Des mesures d'atténuation appropriées seront identifiées.

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le système de Suivi-évaluation du CPS s'appuiera sur les principes de la GAR « gestion axée sur les résultats » et mettra davantage l'accent sur le suivi-évaluation des indicateurs du changement (transformation) par les différentes parties prenantes. L'accent sera également mis sur la collecte de l'information, des succès et des échecs et la capitalisation régulière des résultats d'étape en utilisant des indicateurs mesurables (quantitatifs et qualitatifs pour mesurer la qualité des changements) comme reportés sur la colonne 4 du cadre de résultats précédent.

Ces indicateurs seront calculés et évalués de manière régulière par le CNP afin d'identifier à temps les difficultés que peuvent rencontrer les OSCs et ainsi de pouvoir intervenir rapidement et efficacement.

A l'échelle nationale, le plan de suivi-évaluation s'articulera autour :

- La collecte des informations et indicateurs des différents projets en cours de mise en œuvre.
- Consultation régulière des rapports des projets, partage de ces documents avec le CNP élargi, suivi des feedbacks, synthèse et repérage des difficultés, mobilisation des partenaires pour les solutionner.
- Revues semi-annuelles et annuelles du plan par les membres du CNP et les partenaires clés (PNUD, point focal du FEM notamment).
- Examen et validation du plan annuel par les membres du CNP.;
- Production et diffusion d'un bilan annuel sur les progrès du CPS (résultats du programme et des projets, success stories, leçons apprises, recommandations, ajustement éventuel, etc.)
- Evaluation participative à mi-parcours du CPS et du portefeuille des projets impliquant les membres du CNP, les OSCs, les principaux acteurs nationaux et recommandations sur les mesures adaptatives à entreprendre.

A propos du suivi et de l'évaluation des différents partenaires bénéficiaires de subventions du PMF, ils seront effectués à travers un processus régulier d'encadrement et de suivi utilisant des outils variés tels que :

- L'organisation de sessions de formation des OSCs sur des dispositifs simplifiés de suivi-évaluation au démarrage des projets, portant sur les méthodes de planification, les outils de suivi-évaluation, et les indicateurs.
- Le support technique et méthodologique régulier aux bénéficiaires tout au long du cycle de projet.
- Des visites de sites impliquant les membres du CNP (au moins 3 visites par projet, au démarrage, à mi-parcours et à la fin du projet).
- Le rapports réguliers par les OSCs (liste des rapports cités plus haut).
- L'organisation de réunions de suivi-évaluation participatives entre les bénéficiaires des subventions, les communautés locales et les partenaires locaux (réunions semi-annuelle et annuelle).
- Conduite d'une évaluation externe finale de chaque projet.

9.1. Approches de suivi aux niveaux des projets et des pays

L'intégration des résultats des projets individuels dans le portefeuille du programme national, se fera à travers la production d'un bilan annuel qui permettra de mettre en avant les résultats et les acquis



groupés des projets, les contraintes rencontrées, les enseignements tirés et les leçons apprises. Cet exercice sera effectué en s'appuyant sur les outils et les activités de suivi-évaluation détaillé dans le tableau suivant.

Dans ce cadre de recueil de l'information ciblée, fiable et vérifiée et de son actualisation de manière continue, la base de données du PMF sera mise à jours continuellement. Cette base prendra en considération les informations de base à recueillir pour chaque composante et projet, le niveau de précision exigé (qu'il soit spatial ou thématique), l'unité employée, la marge d'erreur, la source qui la fournit, les procédés de vérification, les indicateurs surtout de S/E qui en seront découlés. La base de données ainsi générée fournira donc les données brutes et/ou traitées qui concernent tous les projets financés par le PMF dans le cadre de l'OP7. A noter que les indicateurs de suivi/évaluation qui seront générés à partir de l'exploitation de la base de données.

Les OSCs partenaires seront formées sur les méthodes de suivi et évaluation, la collecte des données et leurs exploitations afin qu'elles procèdent par elles-mêmes à des évaluations périodiques de leurs projets financés dans le cadre de l'OP7.

Afin d'assurer une meilleure appropriation de l'intervention du PMF durant la phase OP7, le programme suivra les lignes directrices du guide éthiques relatifs à « do no harm » qui préconise une mise en œuvre d'intervention basé sur l'approche droit humain jumelé au respect de l'environnement. Ainsi toute intervention et projet qui sera mis en œuvre par le programme sera soumis à une évaluation rapide des impacts environnementaux, sur la population local et les risques de conflit d'intérêt.

Ainsi les bénéficiaires et les représentants des communautés locales participeront à ces exercices à travers les focus groupes, les entrevues individuelles. Les résultats de ces diagnostics seront restitués et partagés avec les communautés locales et les représentants des autorités compétentes (selon la thématiques concernée) pour une meilleure appropriation.

Les données collectées seront prises en considération pour alimenter les bases de données et le cadre de suivi des indicateurs.

L'équipe PMF Tunisie organisera un atelier de suivi et évaluation au démarrage de la phase pour partager avec les OSC et CBO les indicateurs et les cibles du plan de suivi et évaluation et assurer leur implication. Des ateliers périodiques, chaque 6 mois suivront, pour évaluer de manière participative les avancements de la mise en œuvre de la stratégie de suivi et évaluation

Chaque projet intégrera dans son budget 4 à 6% du montant de la subvention pour le suivi et l'évaluation. Le fonds pourrait également être utilisé pour le suivi des indicateurs du GEF-7 et des rapports de progrès. Le plan de suivi et évaluation intégrera des revu périodique de l'impact. Il sera élaboré sur la base des rapports des OSC, des missions de suivi de terrain et des ateliers de partage avec les OSCs. Cette revue tiendra en considération tous les indicateurs qui sont indiqués dans le plan de suivi et évaluation au niveau du programme national

Tableau n°6. Plan de S&E au niveau du programme national

| Activité de S&E | Objet | Parties responsables | Source du budget | Calendrier |
|---|--|--|--|---|
| Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP) | Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires. | CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires, OSC et OCB | Une subvention de planification du PMF pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP7 de la SNP. | Au début de l'OP7 |
| Dans le cadre des réunions du CNP, un examen continu des résultats et de l'analyse des projets sera effectué. Il comprend aussi un examen annuel de la SNP. | Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille du pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative. | CN, CNP, | Temps du personnel, budget de fonctionnement du pays | Au moins un examen annuel ¹² pour s'assurer que la SNP OP7 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes fondées sur des données probantes à la SNP, au besoin ¹³ . |
| Enquête du Rapport annuel de suivi ¹⁴ | Permettre un reporting efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs. | CN/AP en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires. | Temps du personnel | Une fois par an en juin-juillet |
| Revue du portefeuille du pays | Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné pour noter les changements au niveau de | CN, CNP | La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour | Une fois par phase opérationnelle |

¹² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP se fasse près des présentations relatives à la AMR pour que les deux processus puissent profiter l'un de l'autre (le calendrier suggéré est de mai à juillet).

¹³ Veuillez noter que le document SNP OP7 sera considéré comme un document dynamique et pourra être mis à jour périodiquement par l'équipe de pays du PMF et le CNP afin de tenir compte de tout ajustement nécessaire pour assurer un impact maximum. Ce processus de mise à jour de la SNP devrait faire partie de l'examen annuel de la SNP.

¹⁴ Il est obligatoire de soumettre en temps opportun et de qualité les soumissions au niveau des pays dans le cadre du *processus de suivi annuel*. En tant que Programme mondial, il permet au CPMT de présenter des rapports globaux au FEM, au PNUD et à d'autres parties prenantes.

| Activité de S&E | Objet | Parties responsables | Source du budget | Calendrier |
|---------------------|---|--|---|--|
| | l'impact ainsi qu'une adoption plus large. | | l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP7. | |
| Base de données PMF | Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme du pays dans la base de données du PMF. | CNP, PAs, | Temps du personnel | Tout au long de la phase opérationnelle. Garantir l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année). |
| Audit | Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet. | UNOPS / Sous-traitant externe. CN/AP pour fournir le soutien nécessaire. | Budget de fonctionnement global | Annuellement pour certains pays sur la base d'une évaluation des risques |

9.2. Cadre des résultats de la SNP

Tableau n°7 : Cadre des résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP7 du PMF

| Alignement sur les ODD | |
|--|--|
| INITIATIVE STRATEGIQUE DE L'OP7 | ODD AUQUEL L'INITIATIVE CONTRIBUE |
| CONSERVATION COMMUNAUTAIRE DES ECOSYSTEMES ET DES ESPECES MENACEES | ODD14 - VIE AQUATIQUE ODD15 - VIE TERRESTRE |
| AGRICULTURE ET PECHE DURABLES ET SECURITE ALIMENTAIRE | ODD12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES ODD14 - VIE AQUATIQUE ODD15 - VIE TERRESTRE ODD 2 - FAIM « ZERO » |
| CO-AVANTAGES DE L'ACCES AUX SOURCES D'ENERGIE A FAIBLE EMISSION DE CARBONE | ODD13 - MESURES RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ODD7 - ENERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE. |

| | |
|--|--|
| COALITIONS AU NIVEAU LOCAL ET MONDIAL POUR LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES DECHETS | ODD6 - EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT. ODD 12 - CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES |
| CATALYSER DES SOLUTIONS URBAINES DURABLES | ODD11 - VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES |
| PLATEFORMES DE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES ET LA PLANIFICATION OSC-GOUVERNEMENT - SECTEUR PRIVE | ODD17 - PARTENARIATS POUR LA REALISATION DES OBJECTIFS |
| RENFORCER L'INCLUSION SOCIALE | ODD5 - EGALITE ENTRE LES SEXES |

A Noter que les ODD cités en colonne 2 du tableau précédent sont ceux auxquels les initiatives retenues pour l'OP7 et sont censées contribuer à leur réalisation soit de manière directe et/ou indirecte.

Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD :

Le Programme PMF FEM continue à collaborer de manière étroite avec le bureau du PNUD Tunisie notamment pour contribuer aux efforts des deux clusters suivants :

La réduction de la pauvreté dans le cadre de projets locaux de développement de type Participatif et soutien à la génération de revenus et le cluster climat et environnement et ce, à travers la mobilisation de la société civile dans les dialogues avec le secteur public et le renforcement des capacités des OSB pour que les acteurs régionaux gèrent d'une manière efficiente et exploitent d'une manière optimale, durable et inclusive les ressources régionales tout en contribuant aux des ODD.

D'autre part, et en réponse à la Pandémie COVID-19, le PMF travaillera en étroite collaboration avec le bureau PNUD Tunisie pour apporter son soutien aux communautés vulnérables affectées par la crise.

Objectif du programme de l'OP7 du PMF : *Promouvoir et soutenir des initiatives novatrices, inclusives et ayant un impact positif tout en encourageant les partenariats multipartites au niveau local pour aborder les problèmes environnementaux mondiaux dans les paysages terrestres et marins prioritaires.*

| 1 OP7 PMF Initiatives stratégique | 2 OP7 CPS Indicateurs et cibles | |
|---|--|--|
| <p><u>Initiative stratégique 1 :</u></p> <p>Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacées</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 20 de partenaires impliqués dans les efforts de conservation et de protection des espèces. • 10000 d'ha de forêts concernées par la valorisation de leurs PFNL par les populations locales. | |

| | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Initier, mobiliser et animer des rencontres de concertation, travail, discussion et propositions d'amélioration de la gouvernance des ressources naturelles (terrestres et halieutiques) et des modes de leur valorisation. • Contribution à la transformation des potentialités naturelles, paysagères, culturelles,..., valorisables en produits commercialisables et leur intégration dans une économie circulaire, locale et durable. • Renforcement des capacités des acteurs : visiteurs, guides, enfants du pays, autres partenaires, promoteurs privés, diplômés en chômage de la région, • Promouvoir la labellisation des produits et services (produits dérivés issus du paysage, écotourisme,...) tels que MAB et SIPAM, • Développement d'activités existantes ou à introduire (innovantes) dans le paysage en alignement avec les priorités stratégiques du PMF FEM. <p>Promotion d'initiatives favorables à la protection des espèces menacées terrestres et marines</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 100 d'ha de forêts (récréatives, périurbaines ou rurales) reboisées dans le cadre du programme. • 5 innovations ou de nouvelles technologies développées et appliquées dans le domaine de la BD. • 10 de produits, services et/ou destinations intégrées dans des circuits locaux, régionaux, nationaux et/ou internationaux. • 5 initiatives politiques locales relatives au domaine de la biodiversité. • 1000 Hectares de rivière / bassins lacustres appliquant des pratiques de gestion durable et contribuant à la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel. • 200 000 Hectares de zones marines / côtières ou des zones de pêche gérées de façon durable. • 3 paysages avec une gestion améliorée sur le plan de la biodiversité • Une gestion améliorée pour 3 aires marine protégées | |
| <p><u>Initiative stratégique 2 :</u></p> <p><i>Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des bonnes pratiques pour restaurer et/ou réhabiliter les terres dans les paysages considérés. | <ul style="list-style-type: none"> • 2 guides et de recueils des bonnes pratiques (documents, illustrations, vidéos,...) réalisés, diffusés et partagés avec les acteurs, • 1000 Hectares de terres dégradées, restaurées et/ou gérées durablement par le projet | |

| | | |
|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Former, informer, sensibiliser sur le concept de l'agroécologie et les techniques appropriées d'intégration du changement climatique dans la planification des programmes de développement. • Développer des activités qui améliorent la résilience des écosystèmes et agrosystèmes terrestres et marins aux effets du changement climatique. • Promotion de l'agriculture urbaine et périurbaine qui conservent la biodiversité (AUP) et contribuent au bien être des citoyens. | <ul style="list-style-type: none"> • 100 hectares de terres de forêts utilisées durablement par des pratiques agroforestières et de gestion de l'eau • 2 innovations ou de nouvelles technologies développées et appliquées dans le domaine de la LCD. • 15 espèces autochtones (animales, végétales, champignons, bactéries,...) reconnues, recueillies, conservées et diffusées auprès des groupes cibles et instances officielles (BNG, INRAT, INRGREF,...). • 20 initiatives politiques nationales et/ou locales relatives au domaine de la LCD • 10 documents d'information relatifs aux espèces invasives réalisés et diffusés tout en estimant les dégâts évités (prolifération,...), • 5 pratiques résilientes aux changements climatiques développées. • 3 projets appuyant le partenariat pour une production durable d'aliment tel que la diversification et l'intensification durable et la chaîne de distribution durable des pêcheries • 3 projets appuyant le partenariat pour une production durable d'aliment tel que la diversification et l'intensification durable) pour les petites et moyennes entreprises • 20 petites fermes appuyées pour atteindre les objectifs de la neutralité des dégradations des terres | |
| <p>Initiative stratégique 3 :</p> <p>Catalyser des solutions urbaines durables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Initier, assister, proposer et appuyer les politiques de planification centrales et locales relative à ce type d'agriculture et protéger ses espaces. | <ul style="list-style-type: none"> • 30 manifestations initiées et animées par l'OSC qui portent sur l'Agriculture urbaine et périurbaine, • 5 bonnes pratiques documentées et d'actions de sensibilisation réalisées • Une cartographie de terres affectées à l'agriculture urbaine et périurbaine dans le territoire d'intervention de l'OSC est réalisée et publiée (partagée) et un système de suivi de la dynamique de l'occupation des sols et des productions est mis en place, | |

| | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Recenser des expériences locales réussies, les documenter et diffuser les bonnes pratiques. • Accompagner les collectivités locales à instaurer une politique locale visant à maintenir l'activité agricole urbaine et périurbaine en garantissant aux agriculteurs le bon fonctionnement de leur activité économique face à la pression urbaine. • Proposer et opérationnaliser de nouveaux réseaux de distribution en vue de rapprocher les producteurs des consommateurs. Exploiter les réseaux sociaux et l'accès facile aux NTICs. | <p>opérationnel et transféré aux autorités compétentes (MARHP/CRDAs).</p> <ul style="list-style-type: none"> • 20 collectivités locales sensibilisées à l'activité. • 20 fois où l'activité est traitée au sein du conseil de la collectivité. • 20 projets de renforcement des capacités pour promouvoir les initiatives communautaires de solution urbaine à faible émissions de carbone • 20 initiatives communautaires de solutions urbaines (incluant la gestion des produits chimiques, énergies, transport, services éco systémiques et biodiversité) mis en œuvre. • 5 initiatives communautaires de solutions urbaines pour promouvoir des solutions à faible émission de carbone et un développement urbain résilient | |
| <p>Adaptation communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduire la précarité énergétique dans le milieu rural, à travers l'amélioration de l'efficacité énergétique. • Promotion des énergies renouvelables et amélioration de l'autonomie énergétique des ménages ruraux et des petites unités agricoles rurales. • Réduction des émissions de GES et contribution aux objectifs de l'NDC Tunisienne en matière d'atténuation et d'adaptation, <p>Accompagner les solutions d'adaptation proposées par le PNA (en cours de réalisation).</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 500 ménages/établissements ayant bénéficié d'accès à l'énergie renouvelable. • 5 solutions promues pour la maîtrise de l'énergie. • 10 d'initiatives climato-intelligentes développées. • 20 Nombre de solutions communautaires d'adaptation développées. | |
| <p><u>Initiative stratégique 6 :</u></p> <p>Plateformes de dialogue sur les politiques et la planification OSC-gouvernement - secteur privé</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 30 de sessions de renforcement des capacités réalisées au profit des OSCs dans les domaines clés du PMF-FEM. • 50 OSCs ayant bénéficié de formation sur la gestion administrative et financière et de communication. | |

| | | |
|---|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Identification des plateformes et autres réseaux de dialogue existant aux niveaux régional, national et/ou international, conformité avec les objectifs du PMF-FEM, possibilités de partenariat, procédure d'intégration et adhésion. • Accompagner et appuyer les OSCs vers la professionnalisation et les fédérer pour créer un réel partenaire pour les autorités locales, régionales centrales, l'ARP et le gouvernement. • Renforcement des capacités des membres des OSCs et des autres partenaires du PMF sur des thématiques transversales et sectorielles. • Appui aux OSCs bénéficiaires à créer des outils de communication dans les thématiques clés du PMF-FEM destinés aux divers acteurs et de manière ciblée en faveur de la diffusion des bonnes pratiques de gouvernance environnementale. <p>Appui aux OSCs à s'informer sur les instruments juridiques et les conventions nationales et internationales relatives à l'environnement.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 10 de documents, produits et supports de communication et de formation réalisés selon les publics ciblés. • 5 changements de haut niveau contribuant à l'amélioration de la représentation des OSCs à travers les dialogues OSCs-secteur privé-gouvernement • 20 représentants des groupes d'inclusion socio-économique (peuples autochtones, femmes, jeunes, handicapés, agriculteurs, autres catégories marginalisés) appuyés avec une bonne participation dans les plateformes de dialogues. • 5 partenariats public-privé sur les sujets clés environnementaux promus | |
| <p style="text-align: center;">(a) Renforcer l'inclusion sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adoption d'approches inclusives dans toutes les initiatives financées par l'OP7. • Former les OSCs partenaires à la notion d'inclusion sociale et aux approches et outils de sa | <ul style="list-style-type: none"> • Un module de formation sur l'intégration de l'inclusion sociale dans les projets de développement est conçu et validé. • 3 sessions assurées au profit des OSCs partenaires sur la thématique de l'inclusion sociale. • 20 participants et d'OSCs ayant participé au module de formation sur l'intégration de l'inclusion sociale dans les projets. • 100 bénéficiaires directs désagrégés par genre | |

| | | |
|---|--|--|
| <p>mise en œuvre et de son évaluation. Accompagner les OSCs partenaires et les aider à adapter les approches et outils d'intégration de l'inclusion sociale aux thématiques de leurs domaines d'intérêt.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 1000 bénéficiaires indirects désagrégés par genre • 20 projets PMF gérés par des femmes • 10 projets contribuant à réduire les gaps genre en relation avec l'accès et le contrôle des ressources naturelles • 10 projets appuyant la participation et la prise de décision des femmes à la gouvernance des ressources naturelles • 10 projets visant la création d'avantages socio-économiques pour les femmes. • 5 projets visant l'appui des peuples indigènes en termes de programmation et de management • 10 projets appliquant des modèles d'engagement des jeunes et des personnes handicapés | |
| <p><i>Suivi et évaluation et gestion des connaissances</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Documentation des pratiques novatrices soutenues à travers les projets (approche globale testée par paysage) et production de documents pratiques de façon à faciliter la dissémination à travers la bibliothèque numérique pour d'éventuelles reproductions par d'autres utilisateurs. • Identification à travers le réseau de partenaires du programme des technologies / bonnes pratiques développées par d'autres projets des autres pays et facilitation de la dissémination de ces outils à travers la bibliothèque numérique. | <ul style="list-style-type: none"> • 10 innovations dans les pays à partager et diffuser au niveau global • 10 cas d'étude documentés • 5000 d'associations intéressées par les publications du PMF FEM • 50 projets mettent en œuvre des approches participatives dans la conceptualisation des résultats, la prise de décision et les procédures de management. • 10 impact au niveau pays /multi pays revu et utilisé qui génèrent des preuves de l'impact PMF et des leçons apprises • Mise à jour trimestrielle des données collectées, analyse des données et appui aux avantages générés par le programme • 20 projets utilisant les plateformes de connaissance citoyennes (bibliothèques digitales) pour documenter et améliorer les solutions communautaires environnementales. | |



| | | |
|--|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none">• 20 foires de dissémination des connaissances | |
|--|--|--|